Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601204-20251215-DE12_151225-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 DECEMBRE 2025**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	11 7	
Date convocation : 11 décembre 2025		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : HARNOIS Valérie (PENVERN Anne-Laure), SANCHEZ Patrick (DONARD Georges), BARON Hélène (GUERNEVÉ Michel), NICLAS Marylène (LE ROCH Michel), GODEC Sébastien (LENGRONNE Marcel), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GRONNIER Jean-Louis, AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Secrétaire de séance : JEGOUSSE-GARCIA Isabelle.

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES ZB 40p et ZB 45p 125
(Délibération n°2025.12.74)

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

Considérant l'itinéraire de randonnée reliant Plaudren et Grand-Champ, balisé et reconnu d'intérêt communautaire par GMVA au titre de la compétence tourisme ;

Considérant la nécessité de pérenniser cet itinéraire de randonnée ;

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées ZB 40p et ZB 45p sises Bec Er Lann, correspondant à une largeur de l'ordre de 3 mètres à compter du chemin rural (n°24) de Bellevue ;

Considérant l'accord de Monsieur LE BOULAIRE Raymond, propriétaire desdites parcelles.

Monsieur LE BOULAIRE Raymond a engagé les démarches pour céder les parcelles ZB 40 et ZB 45, d'une superficie respective de 41 100 m² et 44 090 m².

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'une bande de l'ordre de 3 mètres de large, sur chacune des deux parcelles ZB 40 et ZB 45, à compter du chemin rural (n°24) de Bellevue.

Ainsi les parcelles ZB 40p et ZB 45p auraient une superficie de l'ordre de 750 m² et 525 m² (la superficie définitive sera déterminée par le géomètre après bornage et réalisation du document d'arpentage).

Le prix du foncier hors agglomération étant fixé à 0,60 € TTC le m², l'acquisition des parcelles ZB 40p et ZB 45p reviendrait respectivement à 450 € et 315 €.

Les frais de bornages et notariés seront supportés par la commune.

MAIRIE DE LOCQUELTAS 56 MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601204-20251215-DE12_151225-DE

Locqueltas

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**
APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées ZB 40p et ZB 45p, comme indiquée ci-dessus, au prix de 0,60 € TTC le m² ;
AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié devant Maître KERRAND, notaire à Locminé, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision ;
AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à émettre les mandats de dépenses correspondants (frais de géomètres, frais notariés, acquisitions foncières).

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.